

A LIRE DANS CE NUMERO

Des gaz qui empoisonnent les travailleurs à Chute-des-Passes	p. 2
Cartel des syndicats des travailleurs des chantiers maritimes de l'Est du Canada	p. 3
Négociations rompues par la faute de la Consolidated	p. 3
Amendement à la loi sur l'assurance-chômage	p. 4
\$80.00 par semaine nécessaire à une famille de trois personnes	p. 5
Vacances coopératives pour les familles à revenus modiques	p. 6
English Pages	pp. 7 - 8



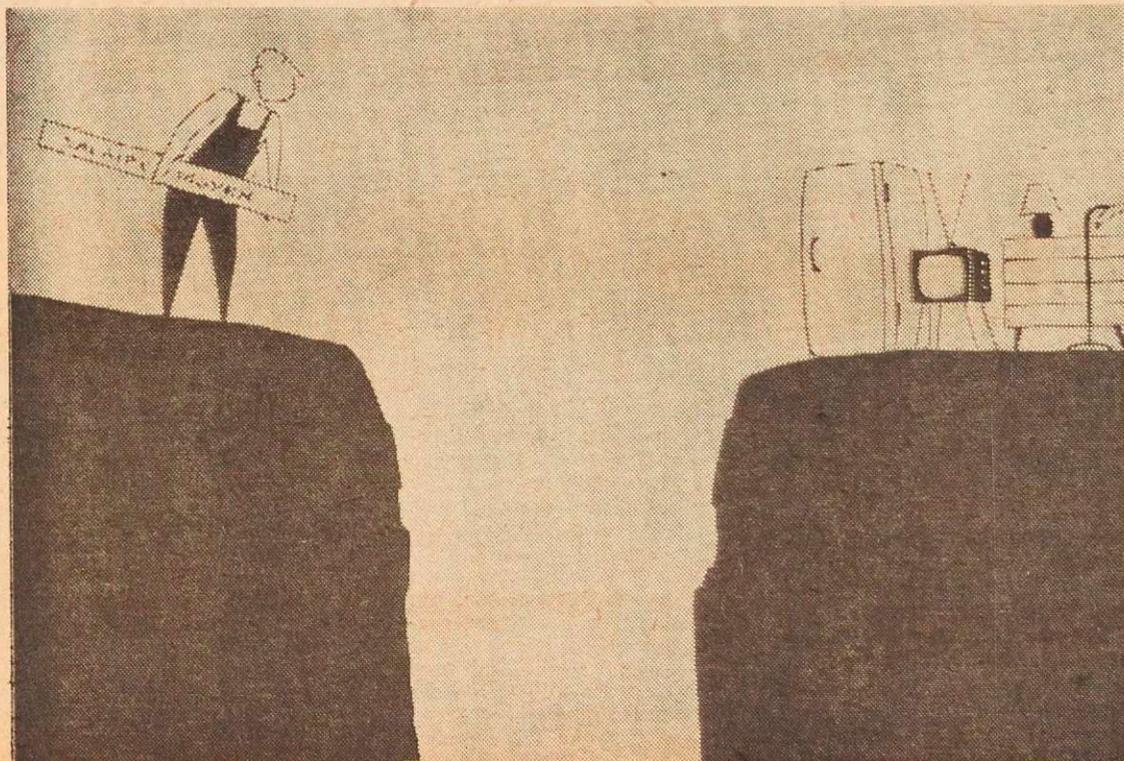
Vol. XXXIV — No 19

Ottawa, 23 mai 1958

On veut faire porter aux travailleurs le fardeau de la crise

Le premier ministre parle de la "nécessité de modérer des demandes qui donneraient lieu à des majorations de prix" — Les industriels américains veulent le "contrôle des prix et des salaires". Ceux du Canada veulent l'affaiblissement des syndicats ouvriers — Pourquoi pas l'arbitrage des prix pour bloquer la hausse du coût de la vie?

IL EN MANQUE TOUJOURS ...



... POUR REJOINDRE LES PRIX

Les nouvelles ne sont guère encourageantes pour le mouvement ouvrier de ce temps-ci. Voici qu'au cours de la même semaine, le premier ministre du Canada, le T. H. John Diefenbaker, propose la modération aux travailleurs dans leurs demandes; que le discours du Trône, lu à Ottawa, lundi, parle de la "nécessité de modérer des demandes qui donneraient lieu à des augmentations de prix"; qu'un comité spécial composé d'industriels vient de demander le gel des salaires et des prix pour un an aux Etats-Unis et qu'enfin quelque 1,000 délégués à la conférence canadienne du textile qui avait lieu à Montréal ont entendu un représentant patronal réclamer l'affaiblissement du mouvement syndical par l'application de mesures punitives et une loi contre les mesures de sécurité syndicale.

Modération et contrôle

Devant la hausse du coût de la vie, le gouvernement conservateur prêche la modération

dans les demandes qui pourraient faire augmenter les prix tandis que les industriels américains réclament carrément le gel des salaires et des prix.

Puisque les industriels américains parlent de geler les prix, c'est qu'ils sont satisfaits des prix élevés actuels qui leur permettent de réaliser de plantureux profits. Si les prix actuels ne leur permettaient pas de réaliser les profits qu'ils désirent, ils ne réclameraient certainement pas le gel des prix.

Le gel des prix et celui des salaires leur permettraient de conserver la marge confortable de profit qu'ils ont actuellement.

Le point de vue du travailleur

Le point de vue des travailleurs a été exprimé par M. George Meany, président de la centrale syndicale FATCOI en parlant du principe mis de l'avant par les industriels américains:

"Un tel principe, dit-il pré suppose un juste équilibre entre les salaires, les prix et les profits. Or, si cet équilibre existait, il n'y aurait pas de récession". Il a ajouté que le remède aux difficultés économiques est l'augmentation du pouvoir d'achat de la population.

(Suite à la page 2)

Des gaz qui empoisonnent les travailleurs à Chute-des-Passes

Inspecteur du ministère de la Santé dépêché immédiatement sur les lieux

Le Syndicat des Travailleurs de la Construction du Lac St-Jean vient d'accuser de nouveau les compagnies McNamara-Perini et Quémont d'imposer des conditions de travail intolérables aux travailleurs de Chute-des-Passes et de demander l'assignation en permanence sur les lieux d'un inspecteur du Ministère de la Santé.

Deux télégrammes envoyés au Ministre du Travail, l'hon. Antonio Barrette et au sous-ministre, Me Donat Quimper, en date du 12 et du 13 mai expliquent que des gaz nocifs empoisonnent les travailleurs dans les tunnels que l'on creuse dans le roc et que plusieurs d'entre eux ont dû être transportés à l'hôpital.

La compagnie refuse également de payer le salaire perdu à ces ouvriers et elle reconduit aux barrières, sans autre forme de procès, les travailleurs qui refusent de travailler dans de telles conditions.

Le premier télégramme du

syndicat précise que des troubles sérieux sont à craindre sans une intervention immédiate du gouvernement.

Aux dernières nouvelles, nous apprenons que le sous-ministre du Travail, Me Donat Quimper, a avisé le syndicat qu'il dépêchait immédiatement sur les lieux du travail un inspecteur du Ministère de la Santé.

Copie des télégrammes

Le 12 mai 1958,

Conditions de travail intolérables, gaz empoisonnent les travailleurs, déjà plusieurs rendus à l'hôpital. — Compagnie oblige les employés à travailler quand même. Ceux qui refusent sont conduits à la barrière par la police. Demandons immédiatement intervention, sinon troubles sérieux sont à craindre à la Chute-des-Passes.

LE SYNDICAT N. DES TRAVAILLEURS DE LA CONSTRUCTION DU LAC ST-JEAN

le 13 mai 1958,

Pour faire suite à télégramme d'hier Stop Ré. conditions travail intolérables Stop gaz nocifs empoisonnent Travailleurs, dans (Discharge Tunnel) sur chantiers de Perini, McNamara, Quémont Construction Companies à Chute des Passes Stop conditions aggravées cette nuit et ce matin, équipe entrée ce matin à 7 h.,

conduite à l'hôpital à 8 h. pour soins. A 9 h. 30 trois travailleurs étaient encore traités à l'oxygène Stop Hier un électricien travaillant dans un endroit perdu connaissance un contremaître l'ayant vu, aidé par un conducteur de camion, perdit connaissance à son tour, le conducteur du camion les transporta tous les deux à l'hôpital, rendu là perdit connaissance à son tour Stop Compagnie qui se vante d'avoir réalisé des records sur chantier, ce, nous l'affirmons en compromettant santé des employés, pour comble d'attitude inhumaine, elle refuse payer travailleurs concernés, heures qu'ils perdent, parce qu'il est physiquement impossible d'aller travailler, pour période donnée Stop Machinerie fonctionnant à l'électricité aiderait à corriger la situation dans ce cas. Demandons au nom principes humanitaires, représentant qualifié du Ministère de la Santé, se rende immédiatement sur les lieux et demeure en permanence. Plusieurs travailleurs congédiés injustement. Représentants syndicaux expulsés des lieux, permis d'accès refusé par Co. Syndicat et agent d'affaires désirent collaborer, mais en protégeant travailleurs Stop.

LE SYNDICAT N. DES TRAVAILLEURS DE LA CONSTRUCTION DU LAC ST-JEAN
Par Gérard Larouche,
président.

ON VEUT FAIRE PORTER AU ...

(Suite de la page 1)

Les travailleurs prétendent que les prix, en général, sont trop élevés, comparativement au pouvoir d'achat de la masse des salariés.

D'après l'indice des prix actuels et d'après les besoins vérifiés d'une famille normale, le salaire hebdomadaire moyen des travailleurs devrait être de \$80.00 par semaine (Voir cette démonstration dans une autre colonne); or, d'après la Gazette du Travail du 30 avril 1958, le salaire hebdomadaire moyen s'établissait à \$66.45, le 1er janvier 1958.

C'est donc dire que la masse des salariés retire bien moins que ce salaire hebdomadaire et qu'ainsi elle ne peut se procurer les choses non seulement utiles mais nécessaires à la vie.

Vouloir bloquer inconsidérément salaires et prix aboutirait à sanctionner un état de chose complètement inacceptable.

La masse des revenus: salaires, traitement, profits, dividendes devrait pouvoir acheter la masse des biens et services produits.

Si ces biens ou services ne se vendent pas, c'est que tout d'abord 1) ou la production n'est pas orientée vers les besoins; 2) ou les revenus sont mal partagés: une partie de la population retire une partie trop grande des revenus tandis que l'autre partie doit se contenter de la plus petite partie des revenus.

Pour rétablir l'équilibre, il faut également une meilleure redistribution.

L'impôt est un moyen de redistribution. Le gouvernement taxe les gros revenus et reverse le produit de ces taxes sous la forme de prestations sociales de toutes sortes.

L'augmentation des salaires des travailleurs par le moyen de la convention collective est un autre moyen de redistribution.

Pour cela, les syndicats doivent être capables de revendiquer avec force, avoir un personnel compétent ainsi que la force économique nécessaire.

Un autre moyen de redistribution, c'est la fixation de salaire

minimum, soit par voie de lois: salaire minimum, décrets, etc.

L'arbitrage des salaires

Pourquoi vouloir bloquer les salaires: En général, ce sont les industriels qui tiennent les cordons de la bourse. Ils ne la délient que lorsque les syndicats font une démonstration évidente de leurs besoins et de la capacité des entreprises de leur accorder ce qu'ils demandent. Pour obtenir une augmentation de salaire, les syndiqués doivent passer par l'arbitrage.

Pourquoi les hausses de prix ne seraient-elles pas autorisées par un tribunal d'arbitrage ou du moins étudiées par un tel tribunal?

Car il arrive souvent de ces majorations de salaire, cela s'est vu dans l'industrie de l'automobile, n'entraîne pas de hausse du coût de la production par suite d'un rendement accru. Or, en même temps, l'industrie n'hésitait pas à augmenter le prix de ses automobiles.

Un tribunal d'arbitrage pourrait éclairer les consommateurs.

La sécurité syndicale

Enfin, on en veut à la sécurité syndicale. Le mouvement commencé aux Etats-Unis par l'adoption de la loi Taft-Hartley, amorcé au Canada dans les provinces de la Colombie-Britannique et l'Alberta ainsi que dans le Québec lors de la présentation du Bill no 5, continue son bonhomme de chemin.

Sous l'action et les pressions d'associations patronales comme l'API, par exemple, on veut faire reconnaître des lois "dites de lois du droit au travail". Ce qui veut dire qu'il ne serait plus permis d'inclure dans les conventions collectives des clauses de sécurité syndicale sous le prétexte qu'elles violent la liberté des travailleurs.

Mais les moralistes sont d'avis que les mesures de sécurité syndicale comme la formule Rand, l'atelier syndical imparfait, l'atelier fermé, ne sont pas des clauses immorales, qu'elles sont permises, même utiles et nécessaires.

CHICOUTIMI

Négociations avec les magasins de nouveautés

Me Robert Auclair nous informe que le Syndicat des employés de magasins de Chicoutimi poursuit ses négociations avec un groupe de magasins de Chicoutimi, soit: Gagnon & Frères, Lessard sur la Côte, H. Lessard & Frères limitée, Thomas Abel, Au Coin des Petits et des Jeunes et C.E. Tremblay. Les parties se sont rencontrées à quelques reprises et ont échangé des points de vue sans avoir pu s'entendre jusqu'ici.

Cependant, le syndicat tiendra une assemblée la semaine prochaine pour étudier la dernière proposition patronale. Les employés de magasins demandent un contrat de deux ans comportant une augmentation de \$7.00 la première année et une autre de \$6.00 la deuxième année. Les employés veulent également congé le samedi après-midi pendant toute l'année: ce qui ferait une semaine de travail de 43 heures et ½ pour les hommes et de 40 heures et ½ pour les femmes. Enfin, les travailleurs veulent des crédits en maladie proportionnés à leurs années de service et des absences avec paie à l'oc-

casion de mariages, naissances et décès.

FUMEZ UNE

Player's



LA CIGARETTE
LA PLUS DOUCE,
LA PLUS
SAVOUREUSE !

LES CONGRES DE NOS FEDERATIONS

Le Vêtement à Farnham; le Textile à St-Hyacinthe les Services à Chicoutimi

La Fédération Nationale du Textile vient d'annoncer que son congrès annuel aura lieu à St-Hyacinthe les 3, 4 et 5 juillet. Les divers comités du congrès siégeront les 1 et 2 juillet en vue de préparer ces importantes assises.

D'autre part, la Fédération Nationale des Travailleurs de l'Industrie du vêtement vient également d'annoncer que son congrès annuel aura lieu à Farnham, les 19, 20 et 21 juin. Les autres détails concernant l'organisation de ces congrès seront communiqués plus tard.

La Fédération du Vêtement annonce aussi que deux syndicats viennent d'être affiliés dans l'industrie du Bas Façonné et Circulaire. Il s'agit de l'Asso-

ciation des Employés du Bas Façonné de Orient Hosiery de Sherbrooke Inc et de l'Association des Employés du Bas Façonné et Circulaire de Sheer Silk Hosiery, également de Sherbrooke.

Par ailleurs, la Fédération Nationale Catholique des Services, qui groupe les employés d'hôpitaux ainsi que les infirmières vient de nous aviser que son congrès annuel aura lieu cette année à Chicoutimi, les 6 et 7 juin.

Les congrès

A date, les fédérations suivantes ont fait connaître la date et l'endroit de leur congrès:

La Fédération des métiers de l'imprimerie du Canada, à Montréal, les 23 et 24 mai;

La Fédération de l'industrie du bois ouvré, à St-Hyacinthe, les 30, 31 mai et 1er juin;

La Fédération nationale des services, à Chicoutimi, les 6 et 7 juin;

La Fédération du cuir et de la

chaussure à Grand-Mère, les 14, 15 et 16 juin;

La Fédération nationale des travailleurs de l'industrie du vêtement, à Farnham, les 19, 20 et 21 juin;

La Fédération nationale du textile, à St-Hyacinthe, les 1, 2, 3, 4 et 5 juillet;

La Fédération du bâtiment à St-Hyacinthe, les 11 et 12 juillet;

La Fédération de la pulpe et du papier, à Québec, les 18 et 19 juillet.

Le congrès de la Fédération Nationale de la Métallurgie aura lieu à Montréal, les vendredi et samedi précédent le congrès annuel de la CTCC.

La Fédération des Barbiers-Coiffeurs, la Fédération du Commerce, la Fédération des Employés municipaux, la Fédération de l'Industrie Minière, n'ont pas encore fait la date ni l'endroit de leur congrès.

Cartel des syndicats des travailleurs des chantiers maritimes de l'Est du Canada

Les syndicats de travailleurs des chantiers maritimes de l'Est du Canada se réuniront en fin de semaine à Moncton, N.-B., les 24 et 25 mai dans le but de discuter un plan de stratégie commune dans les prochaines négociations qui se dérouleront cette année dans cette industrie.

C'est ce qui a été annoncé lundi dernier par M. S. Ted Payne, vice-président de la Fédération Nationale de la Métallurgie et représentant de l'Union Nationale des Employés de la Canadian Vickers au cours d'une assemblée spéciale de ce groupe d'employés.

Portant la parole au cours de cette assemblée, M. Payne a défini les buts de cette conférence des représentants des syndicats de travailleurs de la construction et de la réparation de navires, affiliés à la CTCC et au CTC.

Il s'agit de "promouvoir et développer la coopération et la coordination des objectifs et intérêts communs de toutes les unions à charte ou affiliées au CTC ou à la CTCC dans tous les chantiers canadiens de construction et de réparation de navires et des industries connexes tout en respectant les droits de négociation et l'autonomie de toutes ces unions.

M. Payne a également déclaré que les principaux objectifs à atteindre se situent sur le plan économique et sur le plan législatif. Précisant sa pensée sur ce point, il a ajouté que sur le plan législatif, les unions de travailleurs des chantiers maritimes ont l'intention de réclamer du gouvernement fédéral qu'il restreigne le cabotage aux navires construits au Canada et montés par un équipage canadien. Il a également ajouté que les syndicats des chantiers maritimes insisteront sans doute pour que les négociations avec les chantiers maritimes tombent sous la juridiction du gouvernement fédéral afin que, régis par une seule et même loi, les travailleurs des chantiers maritimes bénéficient des mêmes privilèges et avantages.

M. Payne a également souligné que les représentants des unions de travailleurs

des chantiers maritimes qui se réuniront à Moncton étudieront la possibilité de rassembler, d'échanger et de distribuer toutes les informations en matière économique, technique et législative ou d'intérêt salubre pour tous les ouvriers de l'industrie.

Enfin les syndicats représentés étudieront les moyens à prendre pour coordonner leurs activités et leur publicité.

Syndicats représentés

M. Payne a expliqué que plusieurs syndicats seront représentés à cette conférence de Moncton. Les syndicats de la Vickers, de Sorel, de Lauzon dans la province de Québec; ceux de St-Jean, N.-B., de Danford, d'Halifax sur la côte est et ceux de Port-Arthur et de Collingwood sur les Grands Lacs auront des représentants à cette conférence.

Toutes les conventions régissant ces travailleurs expirent le ou vers le mois d'août, de sorte qu'il est possible de synchroniser les négociations et de préparer des demandes tendant à l'égalisation des salaires et des conditions de salaire dans toute l'industrie.

Au cours de cette assemblée qui s'est déroulée au local de l'Union nationale des Employés de la Canadian Vickers à Montréal, l'orateur a rappelé que cette égalité est possible et qu'elle a déjà été réalisée en 1944 alors qu'à la faveur de la guerre, le gouvernement fédéral avait adopté une loi décrétant l'égalité des salaires dans tous les chantiers maritimes ainsi qu'une classification des tâches uniforme.

A la fin de la guerre, par suite du peu de coopération des syndicats des travailleurs des chantiers maritimes entre eux et par suite du retour aux négociations sous l'empire des lois provinciales, les salaires et conditions de travail ont varié dans toute l'industrie, de sorte que des différentiels inopportuns existent actuellement.

Les principaux points qu'étudieront les représentants à Moncton porteront sur les salaires et les heures de travail, la classification des tâches, les vacances, les plans de pension, la sécurité des travailleurs, le temps supplémentaire.



M. S. Ted Payne, vice-président de la Fédération de la Métallurgie exposant devant les syndiqués de la Vickers les raisons motivant la solidarité qui doit exister entre tous les syndicats des travailleurs des chantiers maritimes de l'Est du Canada. Une conférence qui a lieu en fin de semaine à Moncton, N.-B., réunit les représentants des syndicats de la région des Grands Lacs, des chantiers maritimes de la province de Québec et ceux des provinces de l'Est du Canada.

A PORT-ALFRED

NEGOCIATIONS ROMPUES PAR LA FAUTE DE LA CONSOLIDATED

Le Syndicat National des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de Port-Alfred et la Fédération Nationale de la Pulpe et du Papier viennent de blâmer la Consolidated Paper Co. Ltd. pour la rupture des négociations survenue la semaine dernière.

Dans un communiqué qu'ils nous ont fait parvenir, les représentants syndicaux déclarent que l'ultimatum posé par la compagnie en matière de salaire, soit un refus total concernant toutes les demandes économiques, ont obligé la partie syndicale à demander l'intervention d'un conciliateur.

Par ailleurs, le syndicat et la Fédération soulignent que la situation actuelle de l'industrie n'est pas attribuable aux salaires élevés mais aux investissements fantastiques faits par les compagnies au cours de ces dernières années.

Voici le texte du communiqué: "L'attitude prise par la Consolidated Paper Co. Ltd., à Port-Alfred, dans ses négociations avec le Syndicat National des Travailleurs de la Pulpe et du Papier à Port-Alfred a amené une rupture des négociations directes.

"Devant l'ultimatum posé par la Compagnie aux négociateurs du Syndicat, ce dernier n'avait pas d'autre alternative que recourir à la conciliation. Le Syn-

dicat du Papier de Port-Alfred et sa Fédération ont présenté leurs demandes en tenant compte des circonstances économiques actuelles. Ils se sont présentés de bonne foi devant la Compagnie pour négocier leurs demandes. Après quelques jours de pourparlers la Compagnie a demandé que le Syndicat et la Fédération retirent toutes les demandes impliquant une augmentation du coût de revient dû aux gages, se déclarant prête à continuer les négociations concernant certaines conditions de travail ainsi que sur les amendements soumis par les deux parties. Surpris, M. René Cormier, conseiller technique de la Fédération, a insisté pour connaître si c'était bien la condition que la Compagnie posait pour continuer les négociations. Sur réponse affirmative du Gérant de la Compagnie, les négociateurs syndicaux se sont retirés.

"Le dimanche suivant, le 27 avril, les ouvriers de Port-Alfred, dans une assemblée générale convoquée pour connaître

l'attitude et la position de la Compagnie ont décidé à l'unanimité de demander un conciliateur au ministère provincial du Travail.

"Les ouvriers sont convaincus que leurs demandes sont justifiables. La situation actuelle existante dans l'industrie du papier n'a pas pour cause des salaires trop élevés, mais plutôt un surplus de production créé par les compagnies de papier elles-mêmes et une demande de la baisse. La Consolidated Paper, pour sa part, a déclaré avoir investi elle-même \$46,000,000 pour augmenter sa capacité de production. Par contre, les ouvriers sont pris avec un coût de la vie qui augmente sans cesse. De plus, ils sont les premiers à souffrir de cette réduction des opérations qui s'est traduite par des mises à pieds et une très grande incertitude pour les autres.

"L'excellente position financière de la Compagnie permettait aux ouvriers de croire à une tout autre attitude de leur employeur."

NE MANQUEZ PAS

"La Vie Ouvrière"

SUR LE RESEAU FRANÇAIS DE RADIO-CANADA

tous les lundis soir
de 8 h. 30 à 9 h.

ANIMATEUR:
JEAN-PAUL LEFEBVRE
GEORGE LAHAISE: réalisateur

COMMENTATEUR:
PHILIPPE
VAILLANCOURT

LA DEMOCRATIE DANS NOS SYNDICATS

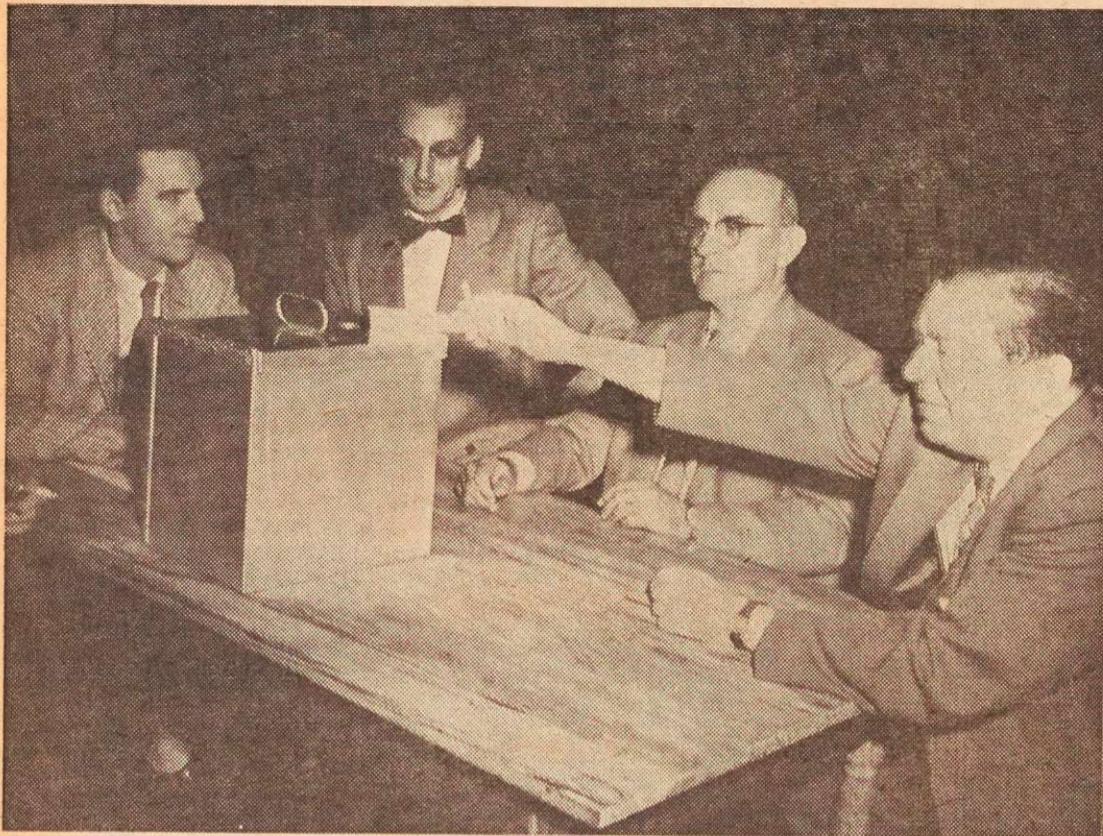


Photo prise lors de la votation pour l'élection des officiers du Syndicat des Fonctionnaires municipaux de Montréal. L'on sait que l'on procède par mise en nomination dans ce syndicat et dans quelques autres. Le vote est toujours donné au bulletin secret.

Amendement à la loi sur l'assurance-chômage

La période des prestations saisonnières prolongée jusqu'au 28 juin - Le problème de l'habitation



Organe officiel de la
Confédération des
Travailleurs Catholiques
du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur:
FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227, boul. St-Laurent,
Montréal • VE. 3701

Abonnement un an, \$1.50
le numéro 5 cents

Publié par la Confédération des
Travailleurs Catholiques du
Canada (CTCC) et imprimé par
"Le Droit", 375 rue Rideau,
Ottawa, Ont.

89 IMPRIMERIES ALLIÉS

Autorisé comme envoi postal
de la deuxième classe.
Ministère des Postes, Ottawa

La Chambre des Communes vient d'adopter un amendement à la loi de l'assurance - chômage. Cet amendement proposé par le Ministre du Travail, l'hon. Michael Starr prolonge de six semaines, soit du 17 au 28 juin, la période où des prestations saisonnières peuvent être versées.

Dans le discours qu'il prononçait pour justifier sa mesure, le Ministre du Travail a précisé qu'environ 200,000 chômeurs canadiens pourront bénéficier de cet amendement et retirer 14 millions de dollars en prestations.

Le Ministre a également tenu à préciser que cet amendement ne constitue pas une addition générale de 6 semaines de prestations pour ceux qui en touchent déjà, mais cela veut dire que ceux qui n'auront pas épuisé tous leurs droits aux prestations le 17 mai pourront continuer à en toucher jusqu'à ce qu'ils les aient épuisées ou jusqu'au 28 juin si elles sont épuisées.

M. Starr a cité quelques exemples pour illustrer la portée de l'amendement.

Par exemple, les personnes qui ont cessé de travailler au début de février. Ces personnes avaient versé 24 cotisations depuis le 31 mars 1957 et si l'on tient compte de 5 semaines de prestations pour 6 semaines de cotisations, ces personnes avaient le droit à 20 semaines de prestations à

compter du 9 février. Aux termes de la loi, les prestations devaient se terminer le 17 mai, même si ces personnes n'avaient touché des prestations que pendant 14 semaines sur les 20 semaines possibles. L'amendement prolonge cette période jusqu'au 28 juin.

Une autre catégorie qui bénéficiera de cet amendement sera celle groupant les travailleurs qui ont cessé de travailler le ou vers le 17 mai de cette année mais qui ne pouvaient prétendre aux prestations régulières. La mesure les rend admissibles aux prestations saisonnières pourvu que le requérant n'ait pas déjà épuisé les prestations saisonnières accordées depuis le 1er décembre 1957.

Le Ministre du Travail a également annoncé qu'il n'y aura pas de période d'attente à l'égard des autres semaines de prestations saisonnières additionnelles. L'amendement s'applique également aux pêcheurs qui ont été protégés, cette année par l'application des règlements spéciaux à leur sujet.

Le problème de l'habitation

Le Parlement a été saisi d'un projet de loi destiné à porter de \$400 millions à \$750 millions de dollars le montant global qui peut être mis à la disposition de l'habitation à même le Fonds consolidé.

Le débat est engagé cette semaine sur cette question. Tout le monde semble d'accord pour dire que cette mesure encouragera certainement la construction parce que des capitaux plus

CHICOUTIMI

Conciliation demandée chez J. R. Théberge Ltée

Le syndicat des travailleurs de l'industrie des matériaux de construction de Chicoutimi a demandé au ministère du travail l'intervention d'un conciliateur pour régler le différend qu'il a avec J.-R. Théberge Limitée de Chicoutimi.

En négociations directes, la compagnie a refusé de négocier avec ce syndicat qui a pourtant un certificat de reconnaissance syndicale, parce qu'elle prétend avoir signé l'automne dernier une convention dans l'industrie de la construction avec le syndicat industriel des métiers de la construction de Chicoutimi. Par ailleurs, les travailleurs soutiennent qu'il ne s'agit pas de construction, mais bien de transport et qu'il y a lieu à négociations avec le syndicat des tra-

vailleurs de l'industrie des matériaux de construction.

Le syndicat n'a pas encore porté de plainte contre l'employeur pour refus de négocier selon la loi parce qu'il attend le résultat de la prochaine séance de conciliation qui a été fixée au 23 mai prochain au Palais de Justice de Chicoutimi. Le syndicat est représenté par Me Robert Auclair et M. Léon Beaulieu et la compagnie est représentée par messieurs J.R. Théberge, Jean-Paul Tessier et Antonio Bouchard.

La solidarité et le devoir de procurer du travail

"... La solidarité des hommes entre eux exige, non seulement au nom du sentiment fraternel mais aussi de l'avantage réciproque lui-même, que l'on utilise toutes les possibilités pour conserver les emplois existants et pour en créer de nouveaux.

"Dans ce but, ceux qui sont capables d'investir des capitaux doivent se demander, en considérant le bien commun, si leur conscience leur permet de ne pas faire de pareils investissements, dans les limites des possibilités économiques, dans les proportions et au moment opportun, et de se retirer à l'écart dans une vaine prudence.

"D'autres part, ceux-là agissent contre leur conscience qui, exploitant en égoïstes leurs propres occupations, sont cause que d'autres ne trouvent pas de travail et tombent dans le chômage.

"Quand donc l'initiative privée reste inopérante ou insuffisante, les pouvoirs publics sont obligés dans la plus grande mesure possible de procurer de l'occupation en entreprenant des travaux d'utilité générale et de faciliter, par des conseils et d'autres moyens, l'embauchage pour ceux qui le cherchent..."

(S.S. Pie XII: "discours sur la misère économique dans la société contemporaine et les moyens de la soulager".
— 24 décembre 1952)

abondants seront mis à la disposition des emprunteurs.

L'accord semble également fait dans les milieux oppositionnistes pour dire que cette mesure ne permettra pas davantage aux petits salariés de pouvoir se construire en vertu de la Loi fédérale parce, à cause de la mise de fonds trop considérable exigée et à cause du taux d'intérêt trop élevé.

Dans les remarques qu'il a faites, le député de Lévis, M. Bourget a dit que si l'on ne

baisse pas le taux de l'intérêt, la loi deviendra inaccessible à ceux qui en ont le plus besoin.

"Dans la province de Québec, dit-il, la tâche du gouvernement fédéral serait simplifiée s'il pouvait, avec l'aide de ses collègues québécois qui sont plus nombreux dans cette enceinte, essayer de convaincre le premier ministre de la province de Québec d'accorder aussi un rabais du taux de l'intérêt à ceux qui chez nous, désirent emprunter avec la garantie fédérale".

ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Prix du cours \$0.50

SUJET DU MOIS: LES SYNDICATS DE BOUTIQUE

- Est-il un vrai syndicat ?
- Peut-il représenter les ouvriers ?
- Protège-t-il les travailleurs ?

Vous trouverez la réponse à ces questions en lisant le cours du mois courant.

Voici un moyen de vous renseigner tout en participant à la chance de gagner une des 138 bourses au montant de \$2,040.00 dont une de \$1,000.00. Ces bourses sont distribuées à chaque 3e jeudi de chaque mois.

VENDEURS DEMANDES

Informez-vous de la commission intéressante qui est payée aux vendeurs pour la vente des cours.

ECRIVEZ à:— COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE,
155, Blvd Charest Est, Québec.

\$80.00 PAR SEMAINE NECESSAIRE A UNE FAMILLE DE 3 PERSONNES

La grande industrie et nos gouvernements viennent de lancer une grande offensive auprès des mouvements de travailleurs pour qu'ils cessent de réclamer des augmentations de salaire.

L'article que nous avons publié en première page fait état des revendications des industriels américains qui ne réclament ni plus ni moins que le blocage des salaires tandis que le premier ministre du Canada, M. Diefenbaker demande la modération dans nos demandes, afin de ne pas augmenter le coût de la vie.

Il est certain que le mouvement syndical ne l'entend pas de la même oreille. Il sait qu'il existe un état de crise économique à l'heure actuelle mais il sait également que ce n'est pas le temps de bloquer les salaires qui, à l'heure actuelle ne réussissent pas à rattraper le coût de la vie.

\$53.00 par semaine en 1948

Il y a quelques semaines, M. Gérard Picard, président général de la CTCC, préparait un mémoire très documenté sur la nécessité d'établir un taux de base de \$2.00 l'heure dans l'industrie des produits chimiques de Shawinigan pour une semaine de 40 heures: soit un salaire minimum de \$80.00 par semaine.

M. Picard s'est appuyé sur des données officielles du gouvernement fédéral pour formuler cette revendication et en prouver le bien-fondé.

Après avoir expliqué comment les économistes du gouvernement fédéral avaient établi l'indice des prix à la consommation à 100 en 1949 et montré, par suite du résultat d'enquêtes menées auprès de 3,660 unités familiales sur les dépenses de consommation, M. Picard, se basant d'ailleurs sur les conclusions fédérales, précise qu'en 1947-48, les dépenses totales moyennes s'élevaient à \$2,756.00 par année, soit \$53.00 par semaine.

D'après les économistes du gouvernement fédéral, les dépenses de consommation représentent 86.6 p. 100 des dépenses totales et la balance, soit 13.4 est répartie en dépenses soit pour la sécurité sociale (assurance-vie, assurance-chômage, fonds de pension) soit pour l'impôt sur le revenu, soit pour des contributions de diverses natures ou des cadeaux. Ces contributions et ces cadeaux ne représentent qu'environ 3 p. 100 des dépenses totales.

Or, comparativement à 1947 alors que l'indice était de 93.5 et de 100 en 1949, l'indice des prix à la consommation pour octobre 1957 s'établissait à 123.4, soit une augmentation de 31.98 p. 100.

Un petit calcul

En possession de ces chiffres officiels, il faut donc ajouter 31.98 p. 100 aux dépenses de la période d'enquête pour présumer que le standard de vie connu avec des dépenses hebdomadaires de \$53.00 s'est maintenu.

Ces dépenses de \$53.00 augmentées de 31.98 p. 100 donnent des dépenses totales de \$69.94 par semaine, dont \$60.57 ou 86.8 p. 100 de \$69.94 en dépenses de consommation et \$9.37 en autres dépenses non comprises dans les dépenses de consommation.

Les dépenses de consommation

Les dépenses totales hebdomadaires de \$69.94, disposées en tenant compte de l'indice de 123.4 et des indices particuliers des cinq principaux groupes constituant l'indice des prix à la consommation, donnent la répartition suivante:

Alimentation	\$19.10
Habitation	9.99
Habillement	5.86
Fonctionnement du ménage (dont \$2.80 pour chauffage et l'éclairage)	10.00
Autres denrées et services	15.62

Selon les mêmes critères, les autres dépenses doivent être réparties comme suit:

Assurance-chômage	0.60
Assurance-vie et maladie	0.89
Fonds de pension (5 p. 100)	3.50
Impôt sur le revenu	4.38

La famille moyenne

Pour les fins de l'indice, les statistiques fédérales ont établi à 3.0 personnes la famille moyenne. Mais d'après le recensement de 1951, la famille moyenne canadienne se composait de 3.7 personnes dont les dépenses totales se chiffraient à \$3,225, soit \$499.00 de plus que le total de \$2,756 que nous avons utilisé tout à l'heure. Il faudrait donc ajouter \$9.61 par semaine au total de \$69.94 expliqué plus haut, ce qui donnerait un nouveau total de \$79.55 par semaine, soit la justification d'une demande d'un salaire minimum de \$80.00 par semaine.

Un budget 1958

Les dépenses totales de \$69.94 par semaine n'accordent que \$19.10 pour l'alimentation de trois personnes.

De ce montant le lait représente \$2.05 par semaine, soit neuf pintes de lait par sept jours pour trois personnes; il n'est prévu que \$1.06 par semaine pour le pain, que \$6.00 par semaine pour trois personnes pour les viandes, poissons, volailles.

Des dépenses totales de \$69.94 ne permettent de consacrer que \$10.00 par semaine pour le logement de trois personnes, que

\$5.86 pour l'habillement de trois personnes par semaine, paletots, manteaux, habits, robes, souliers, etc.

Comment s'établirait donc un budget-type tenant compte des réalités et des besoins de la famille:

Budget-type 1958 pour trois personnes

Alimentation	\$25.00
Habitation, éclairage et chauffage	15.00
Habillement	10.00
Fonctionnement du ménage	7.20
Autres denrées et services	15.62
	—————
	\$72.82

AUTRES DEPENSES

Assurance-chômage	\$0.60
Assurance-vie et maladie	2.00
Impôt sur le revenu	4.38
Fonds de pension	4.00
Epargne	2.00
	—————
	\$12.98

Soit un total de \$85.80 par semaine.

Plus que la simple subsistance

Ce chiffre de \$85.80 n'est qu'un minimum de simple subsistance. Un économiste, devenu président d'un important service public en Colombie-Britannique, fit une étude des budgets familiaux pour le compte de la Commission royale d'enquête sur les relations entre le Dominion et les Provinces (1939—enquête Rowell-Sirois), M. Grauer divisait les budgets en trois catégories: minimum de simple subsistance; minimum pour santé et efficacité et minimum de confort.

M. Grauer soutenait qu'il fallait augmenter de \$300.00 par année le minimum de simple subsistance pour atteindre le minimum de santé et efficacité et qu'il fallait augmenter encore de \$300.00 pour atteindre le minimum de confort.

Ainsi le budget de simple subsistance de \$85.80 devrait être augmenté de \$5.77 pour atteindre le minimum de santé et efficacité soit un minimum de \$91.57 par semaine. Pour atteindre le minimum de confort, il faudrait un budget de \$97.34 par semaine.

Si nous revenions de l'unité théorique de trois personnes à l'unité réelle de 3.7 personnes au Canada, il faudrait ajouter \$9.61 par semaine au budget de \$85.80, ce qui donnerait \$95.41 comme minimum de simple subsistance, puis ajouter de nouveau \$5.77 par semaine pour atteindre le minimum de santé et efficacité, ce qui ferait un budget hebdomadaire de \$101.18 par semaine.

Le concours de la Chanson ouvrière est prolongé jusqu'au 1er juillet

Le Concours de la Chanson Ouvrière, lancé récemment par la C.T.C.C. a soulevé un intérêt considérable dans tous les milieux. A la demande de plusieurs correspondants et afin de permettre la participation d'un plus grand nombre de personnes, la C.T.C.C. annonce aujourd'hui qu'on a décidé de reporter la date limite de remise des copies au 1er juillet 1958, pour la Classe A: paroles et musique, comme pour la classe B: paroles seulement. (La date fixée en premier lieu était le 1er juin). La proclamation des gagnants demeure toutefois fixée au 1er septembre, tel qu'annoncé.

Nous rappelons que les termes "chanson ouvrière" doivent être interprétés de la façon la plus large, les chansons peuvent décrire aussi bien l'histoire du mouvement ouvrier, les métiers, la solidarité ou la fraternité ouvrière que le rôle du syndicalisme dans la société, les peines et les joies du travail ou les aspirations des travailleurs.

Rappelons aussi que les règlements du concours prévoient l'usage d'un pseudonyme afin d'assurer la parfaite impartialité des juges pour l'attribution des prix qui varient de \$50.00 à \$200.00.

Quelques témoignages

Depuis le lancement du concours de la chanson ouvrière, plusieurs commentaires élogieux ont été faits par la presse.

Par exemple, la JOC par l'intermédiaire de ses publications a invité les jeunes travailleurs à participer à ce concours et elle a décidé de primer elle-même

des chansons soumises qui pourront se classer d'une façon ou d'une autre au concours: **Chansons des jeunes travailleurs.**

La LOC, dans sa revue TELEFOYER a reproduit les conditions du concours et incité ses membres à y participer.

LE JOURNAL DES VEDETTES dit que si Jean-Paul Fillon ou Camille Andréa voulaient s'inspirer de thèmes ouvriers ou en tout cas des joies et des peines du monde du travail, ils pourraient créer des chansons populaires d'un genre nouveau dont le succès ne serait pas moindre que "La Parenté" ou "Sur l'perron".

Jacques Hébert du journal VRAI, dit que c'est avec joie qu'il signale l'initiative originale et fort intéressante que vient de prendre le Service d'Education de la CTCC.

Tous les renseignements ainsi que les règlements de ce concours peuvent être obtenus au Service d'Education de la CTCC, 8227, boulevard St-Laurent, Montréal.

AFFAIRES DE FAMILLE

Vacances coopératives pour les familles à revenus modiques?

La série Affaires de famille prendra fin vendredi, 30 mai, en abordant un sujet qui devient de plus en plus actuel à mesure qu'approchent les mois d'été: les vacances. Pour la plupart des gens, ce mot évoque des heures heureuses de détente, de voyage et fait rêver aux débats en plein air dans la joyeuse complicité du soleil et de l'eau.

Toutefois, pour maman Hubert, dont un sketch de Lise Lavallée nous racontera l'histoire à Affaires de famille le 30 mai, à 10 h. 30 du soir, le mot vacances ne rappelle qu'un court voyage qu'elle faisait il y a déjà dix-huit ans. Mais depuis, parce que les revenus du papa étaient maigres et suffisaient à peine aux besoins de la famille, maman Hubert a toujours passé ses "vacances" dans sa cuisine. Cette année toutefois, les Hubert vont partir pour la campagne; le chef de la famille en a décidé ainsi. Comment finira cette aventure dans un petit chalet inconfortable au bord d'une grenouillère? C'est ce que nous montrera le sketch de Lise Lavallée, dont le dénouement incitera sans doute les téléspectateurs à réfléchir sur les possibilités de vraies vacances pour les familles à revenus modestes.

L'animateur Gérard Pelletier et l'invité, M. Achille Bellemare étudieront ensuite les divers aspects du problème. Ils s'attacheront notamment à peser les chan-

ces de succès d'une formule qui pourrait convenir aux familles à revenus modestes, soit celle des vacances "coopératives". Cette formule aplanirait, certes, bien des difficultés si elle était réalisable. A cet égard, MM. Pelletier et Bellemare proposeront quelques solutions dont les familles parviendront peut-être un jour à tirer profit.

La prochaine émission d'Affaires de famille, la dernière de cette série, sera réalisée par Gérard Chapdelaine.



CIGARETTES EXPORT "A"
BOUT FILTRE

Pour l'achat de vos
DIAMANTS, BIJOUX, CADEAUX, Etc.

AU PRIX DU GROS

CIE DELGA

1750, rue St-Denis, angle Ontario, suite 205
Montréal — Tél. PL. 7628



Spécialistes
en
DIAMANTS

Tous les travailleurs syndiqués recevront une attention personnelle et des conditions toutes spéciales de Lucien Delage, propriétaire de la maison DELGA

Michel Chartrand

GRATIS
catalogue
en couleur

QUALITE et SATISFACTION GARANTIES

ABONNES DE QUEBEC
ECOUTEZ LA RADIO
Poste CHRC

"La Vie Ouvrière dans Québec"
chaque dimanche matin de 11 h. à 11 h. 15

Fernand Pion

Courtier d'assurances

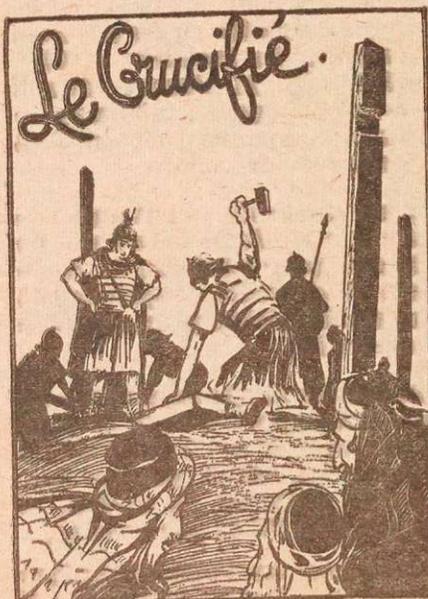
390 CADILLAC, Montréal (5)

Tél.: bureau VI. 9-2121
domicile CL. 9-2839

Texte inspiré du
Père THIVOLLIER

LA PLUS BELLE HISTOIRE DU MONDE — 49

Images de
MARIE PIGNAL



1. Il est environ midi. Le cortège des condamnés atteint péniblement le sommet de cette petite colline appelée "mont du calvaire". De solides poteaux, bien enfoncés dans le sol, sont dressés. Des soldats déposent par terre la barre transversale de la croix et clouent dessus les deux poignets de Jésus, à l'endroit où le faisceau de tendons offre la plus de résistance.



2. Puis ce bois, où pend lamentablement la victime, est hissé dans l'encoche préparée sur le poteau, et solidement attaché.

Un gros clou aux pieds achève de fixer le corps sur la croix.



3. La besogne des soldats est achevée. En proie à d'atroces souffrances, Jésus est suspendu entre ciel et terre, pour reconcilier la ciel avec la terre. Au pied de la croix, la mère de Jésus souffre en silence, Jean, le disciple fidèle, est auprès des Saintes Femmes. Alors Jésus leur parle et, donne sa Mère au genre humain, représenté par saint Jean.



4. Les deux criminels qui ont accompagné Jésus sont crucifiés à sa droite et à sa gauche. L'un vomit des injures contre Jésus. L'autre proteste; il croit à l'innocence de Jésus et il lui demande: "Souvenez-vous de moi quand vous reviendrez triomphant". Et Jésus lui promet le bonheur du ciel.

(A SUIVRE)

IN THE PULP AND PAPER INDUSTRY

Negotiations at Kenogami And Conciliation At Port Alfred

Negotiations have been opened between the National Federation of Pulp and Paper Workers and Price Brothers of Kenogami, but a breakdown in talks between the union and the Consolidated Paper Corporation of Port Alfred has occurred, and the union has decided to ask for the service of a conciliator from the Minister of Labor's office.

U. of M.'s Plight

In a speech to the alumni of St. Mary's College the other day Mgr. Irene Lussier, Rector of the University of Montreal, intimated that the university was dying for want of adequate funds to pursue its purpose in Quebec. It is now said that the university will show a deficit of \$1,350,000 at the end of its fiscal year. A problem is thus posed which relates to universities generally and more particularly to the special role of the French-Canadian universities.

Mgr. Lussier has referred to this before. In 1956 he expressed the fear that the University of Montreal would be unable to fulfil its role as a fortress of French culture unless it received adequate financial aid. In the intervening two years the situation has worsened; the university's deficit is larger and there is no immediate prospect of receiving additional funds.

Such a situation must alarm not only the French-speaking population of this province but everybody concerned about the plight of the universities in a time of diminishing revenues and increasing costs. The University of Montreal may raise its fees, as McGill has done, but fee increases alone cannot possibly meet the mounting deficits.

The remedy of course rests in the hands of the province. When a provincial income tax was imposed, the revenues from it were earmarked for education. Only a very small part of this has gone to the universities by way of discretionary grants. The universities have no statutory claim to these grants, and only by statutory grants can they be assured of future revenues.

The province has asserted jurisdiction over all education, primary, secondary and higher. It has forbidden the universities to accept substantial federal grants which are there for the taking. By that act alone it has accepted responsibility for university finances.

University presidents are not given to exaggeration. Mgr. Lussier says that "the situation of the University of Montreal is in the last degree of peril. We are dying, and that is no figure of speech." Surely the issue of aid to the universities cannot be allowed to drift further. To allow the University of Montreal to die would be to put this province into cultural bankruptcy.

(The Montreal Star)

FOCUS ON PARLIAMENT

House Extends UIC Benefits

Debates Housing Increases

by H. G. Howith

OTTAWA (CPA) — The House of Commons last week heard the Throne speech and began the debate on the Address in Reply; passed a bill extending seasonal Unemployment Insurance benefits six weeks to June 28; debated the increase of National Housing Act funds from \$400 million to \$750 million; and granted \$626,292,380.09 in interim supply.

Other developments included the re-election of Roland Michener (PC-St.

Paul's) as Speaker; the death of former Conservative whip A. C. Casselman just before the Opening; and the tabling of a record five and three quarter billion dollars in Estimates.

External Affairs minister Smith sharply condemned an American security sub-committee for involving the late E. H. Norman, former Canadian ambassador to Egypt, and Privy Council clerk R. B. Bryce, without prior consultation of the

The union is demanding a one-year labor contract instead of the present two-year agreement, a general wage raise of 9 per cent, a hike in night shift premiums from 8 cents to 12 cents an hour, 7 cents an hour to replace the present 6-cent hourly rate for workers on the 4.00 p.m. to midnight shift, two weeks paid vacations after three years service, three weeks after five years service and four weeks after 20 years, two additional paid holidays, elimination as far as possible of Sunday work and a more generous contribution by the company towards insurance premiums.

The union is also asking that insurance and pension plans be negotiated in the collective labor agreement, a re-classification of job rates and a simplification of procedures to regulate grievances.

At Consolidated Paper Corporation at Port Alfred, the company has announced that if the union was ready to withdraw all demands covering economic advantages, they would be willing to start negotiating on demands relating to working conditions.

The union has refused this company demand and has decided to resort to the intervention of a government appointed conciliator.

Canadian government as agreed last August.

The Jobless Benefits:

The measure passed by the Commons extends from May 18 to June 28 this year — a period of six weeks — the period in which seasonal Unemployment Insurance benefits may be paid.

"...I think it will bear repetition that the measure before the House at the present time certainly does not solve the problem of unemployment", Murdo Martin (CCF — Timmins) told the Commons.

"There is no provision for the unemployed without sufficient contributions. There is no provision for many of the unemployed whose benefits have already run out. I should like to know whether the government hopes to bring in before too long some measure to alleviate the condition of these classes I have mentioned", he continued.

Both Liberal and CCF spokesmen favored the bill extending the benefits, but many Opposition members were quick to point to the fact that the legislation did not go far enough.

"I think the impression has certainly been given... that the changes which were going to be made would be much more generous than they have been, and would cover those who are no longer qualified for seasonal benefits in the regular way", Arnold Peters, (CCF — Timiskaming), noted.

"It is easy enough for us in this House to get by, earning as we do between \$10 thousand and \$37 thousand a year, but the working class man who is buying

L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

Délégués à Moncton

Les représentants de tous les syndicats groupant des travailleurs des chantiers maritimes de l'Est du Canada se rencontreront à Moncton en fin de semaine dans le but de préparer un plan de négociations entre les diverses unions. L'on sait que tous les contrats collectifs prennent fin cet été dans les chantiers maritimes de Montréal, Sorel, Lauzon, Halifax. Les représentants de l'Union Nationale des Employés de Canadian Vickers sont MM. Yvon Gaudreault, président; Matthew Della Malva, vice-président; Roch Lachance, secrétaire et L. Desaulniers, trésorier.

* * *

Navire lancé à Lauzon

Le North Voyager, navire de 1,100 tonnes, spécialement conçu pour la navigation d'hiver sur le fleuve St-Laurent et dans le golfe a été lancé, la semaine dernière, aux chantiers maritimes de Lauzon. Ce navire doit faire du cabotage jusqu'à Québec au cours de l'hiver. On se rappelle que l'hiver dernier, le "D'Vora" avait réussi à entretenir le chenal ouvert jusqu'à Québec pendant toute la saison avec l'aide de brise-glace. Il semble que le North Voyager, plus puissant que le D'Vora sera capable d'opérer sans les secours des brise-glace. Lors de la cérémonie du lancement, M. Maurice Paquet, gérant général des chantiers maritimes de Geo. T. Davie & Sons, a demandé que le cabotage soit réservé aux seuls navires construits dans nos chantiers mariti-

a home and who unfortunately through no fault of his own is unemployed finds it difficult to provide for his family on unemployment insurance", Harold Winch (CCF — Vancouver East) remarked. "I think it is the epitome of outright, damnable hypocrisy to go out, as the first minister of Canada did, and tell the people to spend, spend, spend and in that way work our way out of our present problems".

"We... look upon this present measure as a palliative which will provide minor relief to a minority of the unemployed in Canada at this time", said H. W. Herridge (CCF — Kootenay West).

mes et opérés par une main-d'oeuvre canadienne. Il est urgent, dit-il que le gouvernement impose des restrictions sur le cabotage si l'on veut empêcher la ruine de notre industrie des chantiers maritimes.

* * *

A propos du pique-nique

Lors de la dernière assemblée de l'Association Mutuelle de la Vickers, aucune décision n'a été prise au sujet du pique-nique annuel des employés que cette association organise ordinairement. On se demande même si l'Association va prendre cette responsabilité cette année.

* * *

Avis à nos membres

Le comité des griefs s'est réuni la semaine dernière pour étudier les griefs qui seront discutés avec les représentants de la compagnie d'ici peu. On nous prie de communiquer aux membres qui n'ont pas encore signé leur carte pour la livraison du journal Le Travail à domicile, qu'ils sont priés de le faire immédiatement en passant au bureau de l'union. La signature de ces cartes est requise par le ministère des Postes afin de justifier que nos lecteurs, notre tirage et assurer la livraison postale du journal Le Travail à domicile.

Dans un autre ordre d'idée, les officiers du syndicat tiennent à féliciter les délégués de département qui ont réussi à faire signer plusieurs nouveaux membres de notre syndicat. Le travail se poursuit toujours.

* * *

Sous-marins atomiques

Le chef de la marine royale canadienne, le vice-amiral Harry D. DeWolf, vient d'annoncer que d'ici peu, la moitié de la force navale canadienne sera composée de sous-marins mus par l'énergie nucléaire. Il a ajouté que le premier sous-marin de ce genre sera terminé d'ici deux ans et sera entièrement construit au Canada. Le vice-amiral a précisé que d'après les plans des dirigeants de ROTAN, un rôle important a été assigné au Canada pour la protection de notre pays advenant une guerre sous-marine.

Il a ajouté qu'il n'est pas question que notre marine achète ces sous-marins de l'Angleterre. On sait qu'à l'heure actuelle, la marine royale canadienne utilise trois sous-marins britanniques dans la région d'Halifax.

TO INTEREST MORE MEMBERS IN EDUCATIONAL ACTIVITIES WE OFFER YOU NOW A 40-MINUTE FILM TITLED:

"A Strike in Town"

Reserve the copy for your next meeting

EDUCATION DEPARTMENT,

8227 St. Lawrence Blvd., Montreal

Important Inter-Union Meetings Being Held At Moncton N. B.

All Canadian Labor Congress (C.L.C.) and C.C.C.L. unions in all Canadian shipbuilding, shiprepairing and allied industries have been called to attend an important conference which is being held this week-end in Moncton, N.B.

This was announced to Le Travail by S. Ted Payne, vice-president of the National Metal Trades Federation C.C.C.L. and representative of the National Union of Vickers Employees C.C.C.L.

Mr. Payne said the purpose of the Moncton conference had four objectives in view:

1) To promote and develop co-operation and co-ordination of the common objectives and interests of all C.L.C. and C.C.C.L. affiliated or chartered unions in all Canadian shipbuilding, shiprepairing and allied industries. This with full recognition and respect of the bargaining rights and autonomy of each affiliated or chartered C.L.C. - C.C.C.L. unions.

2) To establish and develop between all C.L.C. and C.C.C.L. affiliated or chartered shipyard and allied industries vital economic, professional and legislative objectives.

3) To gather and disseminate

to all C.L.C. and C.C.C.L. affiliated or chartered unions, party to the Council all information on economic, professional and legislative matters of beneficial interest to all workers in the industry.

4) To perform such publicity and promote such activities of common interest, as approved by affiliated or chartered C.L.C. and C.C.C.L. unions, party to this Council.

The C.C.C.L. union official then disclosed that these inter-union conferences had been held at the termination of the second World War. He said:

"Following the last war, marine and shipbuilding unions of various affiliations found it necessary to participate in joint conferences to work out united objectives in matters of wage and working conditions improvements.

As far back as 1952, a Conference of C.L.C. and C.C.C.L. marine and shipbuilding unions was held in Toronto and since that time subsequent conferences have taken place in Ottawa, Saint John, Halifax and Amherst. With each succeeding conference additional unions have participated without regard to affiliation or whether the Local Unions are craft or industrial in nature."

"Many of the East Coast marine and shipyard unions will be faced with contract negotiations late this Summer and in the early Fall. The Labour Agreement in the Marine Division at Canadian Vickers terminates September 1st, 1958 and we foresee that as in the past the fluctuating and changing economic conditions will be utilized by the company to introduce and maintain substandard conditions. Therefore, negotiation for contract renewal this year is an important business. — It is your business because it affects your wages and your working conditions."

Dominion Textile Workers Present United Front

In future negotiations with the company — Common policies of the C.C.C.L. Textile Federation and the United Textile Workers' Union of America — Textile weavers show solid front at Shawinigan, Magog, Drummondville, Montmorency, Montreal and Valleyfield.

Representatives of AFL-CIO Textile Unions and the C.C.C.L. Textile Federation which group workers in textile mills at Drummondville, Montreal, Magog, Montmorency, Sherbrooke, and Valleyfield met recently with the aim in view of establishing a united union policy which will be used in approaching negotiations with Dominion Textile Company and Montreal Cottons Limited.

Collective labor agreements with the C.C.C.L. union in different mills in the Eastern Townships expire next month and for mills in Montreal and Valleyfield, which are under the banner of the United Textile Workers Union of America in July 1958.

A preliminary meeting had taken place previously in Granby to prepare a report on a more elaborate scale for the formation of negotiations committees of the two large labor organizations.

At this meeting held in the headquarters of the U.T.W.U. of A in Montreal it was decided to establish a joint policy of co-operation among the different groups which would be used as a basis of action in forthcoming negotiations.

Another decision reached at

this meeting was agreement to multiply the agreements between all the workers of Dominion

Textile as often as the interests of the workers required such action.

Conventions Announced

The organization committee of the Printing Trades Federation of Canada has announced their annual convention will be held this week-end (May 23 and 24) in the meeting hall of the Parity Committee of the Printing Trades at 2285, Papineau Avenue in Montréal.

Printers and journalists from Montreal, Quebec, Ottawa, Three Rivers, Chicoutimi, Lake St. John, Hull, St. Johns, St. Hyacinthe, Beauceville, Sherbrooke, Granby, Rimouski, Laprairie, Joliette, Shawinigan, Grand'Mere and Moncton, N.B. will attend the annual congress.

All union printers are invited to assist in the convention deliberations, but only accredited delegates will have the right to vote, but others may take part in the deliberations and offer suggestions.

The C.C.C.L. Woodworkers Federation has informed Le Travail that they will be holding their annual convention in St. Hyacinthe May 30, 31 and June 1.

Mr. F.R. Legare, president of the Federation has informed us that the opening meeting of the convention will take place Friday

May 30 at 8.00 p.m. Other convention dates are: The Leather and Shoe Federation, June 14, 15 and 16 at Grand'Mere.

The Construction Federation at St. Hyacinthe July 11 and 12. The Pulp and Paper Federation at Quebec City July 18 and 19.

The National Metal Trades Federation will hold their annual convention in Montreal the Friday and Saturday preceeding the annual convention of the C.C.C.L. union.

Although no definite date has been set for the C.C.C.L. annual convention which is being held in Montreal this year, the tentative date will be either the week of September 14 or 21.

The exact date will be made known following a meeting of the Confederation of the C.C.C.L. union which is scheduled to take place in Quebec.

SHIPYARD NEWS & VIEWS

Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

Delegates To Inter-Union Meetings

Canadian shipyard unions are meeting in Moncton, N.-B., this week-end in pre-negotiation deliberations. This is the first of such meetings and includes shipyard union officials from the Maritime provinces, the West Coast and the province of Quebec.

Delegates named to represent the National Union of Vickers Employees C.C.C.L. are: Yvon Gaudreault, president; Matthew Della Malva, vice president; Roch Lachance, recording secretary; L. Desaulniers, treasurer.

The Montreal union delegates will leave today (Friday) and meetings will be held during the remainder of the week-end in Moncton, N.-B.

* * *

"North Voyageur" launched at Lauzon

The 1,100-ton vessel, "North Voyageur", the first Canadian ship built specially for Winter navigation in the Gulf of St. Lawrence has been launched at the George T. Davie and Sons shipyard at Lauzon, Que.

She will operate all Winter from Quebec, becoming the second ship to do so. Last Winter the little vessel "D'Vora" pioneered all Winter shipping to and from Quebec City. However, she frequently required icebreaker escort.

The "North Voyageur" is considerably larger than the "D'Vora" and will be capable of navigating unaided through all but the heaviest icefields.

Following the launching a plea was issued by Maurice Paquet, general manager of George T. Davie and Sons Limited shipyard, for restriction of the Canadian coasting trade to vessels built and manned by Canadians.

"The "North Voyageur" will provide employment for Canadian seamen," he said, "but obviously Canadian ships built here cannot compete with low cost foreign vessels."

"It is imperative and most urgent that legislation be adopted to protect the Canadian coastal trade for Canadians."

The newly launched "North Voyageur" is 185 feet long overall, has a cargo capacity of 51,000 cubic feet and a speed of 11 knots.

* * *

Will M.B.A. Sponsor Pic-Nic This Year?

A meeting of the Canadian Vickers Mutual Benefit Association was held last week and although nothing definite has been decided

the question of holding the regular annual pic-nic for employees and their families came up for discussion.

Nothing definite in this matter was decided upon at the meeting and the question is being asked around the yard and shops: "Is the M.B.A. sponsoring a pic-nic this year?"

This column will keep members advised as to what decision regarding a pic-nic will be taken at the next M.B.A. meeting.

* * *

Briefs For Our Members

The union grievance committee met last week to plan an agenda of business to come up for discussion with company spokesmen when they meet this coming Tuesday.

Several grievances which have been received by the union will come up for discussion and adjustment at this grievance meeting with company.

We request new members who have not signed their subscription cards for Le Travail to drop into the union office and do so, at their earliest convenience.

These cards after signing are turned over to the Postal Department for proven circulation checking. Make sure you receive your weekly copy of your union newspaper by signing one of these cards.

Union officers have asked this column to convey their thanks to all departmental stewards who have, during the past month, turned in a great number of union membership application cards. Keep up the good work, brothers and make your union stronger and more powerful.

* * *

Nuclear Subs For Canadian Navy

The head of the Royal Canadian Navy, Vice Admiral Harry G. DeWolf, has announced at a press interview that nuclear-powered submarines will soon make up half of Canada's naval fleet.

He disclosed the first nuclear submarine will join the Canadian fleet in about two years and will be constructed in Canada.

The Admiral said Canada's naval role under the North Atlantic Treaty Organization (NATO) commitments is submarine fighting.

Canada needs submarines for anti-sub warfare practising and for the real thing — hunting and killing enemy subs — should the need occur.

"This country has no thought of buying a conventional submarine from Great Britain, as was recently reported," he said, "the R.C.N. is using three British subs at Halifax and they are only a fraction of what we need."

"The nuclear submarine is shaping up as by far the most powerful anti-submarine vessel there is and it looks like the only thing that can catch a nuclear submarine is another one," the Admiral concluded.

